

A savoir	Manifestations	Que faire ?	Mesures de prévention
<p>Le plus souvent bénignes, les piqûres d'hyménoptères peuvent être à l'origine de réactions allergiques sévères, voire mortelles, nécessitant une prise en charge médicale rapide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les réactions locales : En général, suite à une piqûre d'hyménoptères, il y a toujours une réaction locale ou locorégionale. Il s'agit d'une plaque rouge et douloureuse au point d'inoculation. Régression le plus souvent spontanément sans laisser de séquelles (si absence de complications) en 24-48 h. • Les réactions générales allergiques : Ce sont les réactions à distance du point de piqûre dont le délai d'apparition est généralement court (<30min) : <ul style="list-style-type: none"> ○ urticaire généralisée (éruption ou plaques rougeâtres plus ou moins étendues et plus ou moins surélevées) ○ œdème (gonflement) ○ malaise ○ anxiété ○ confusion ○ oppression thoracique ○ difficultés respiratoires ○ perte de connaissance ○ arrêt cardiaque 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réactions locales : <ul style="list-style-type: none"> ○ isoler et asseoir au calme (pour éviter les piqûres multiples, critère de gravité) ○ désinfecter et maintenir au propre (comme pour une plaie) ○ retirer les bagues si piqûres aux doigts ○ surveiller l'apparition de signes de gravité dans les 30 min qui suivent la piqûre ○ soulager la réaction en appliquant une poche de froid ○ consulter le médecin pour faire enlever l'aiguillon et vérifier la vaccination anti-tétanique ○ consulter le 15 ou 112 • Les réactions générales allergiques : Appliquer les consignes des premiers secours notamment en cas de détresse respiratoire, de perte de connaissance ou d'arrêt cardiaque : <ul style="list-style-type: none"> ○ alerter le 15 ou 112 ○ seul un médecin peut administrer un médicament 	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de parfums et d'eaux de toilettes est déconseillé car ils attirent les insectes • Porter des vêtements couvrants, sans couleur vive • En cas d'allergie connue, se faire prescrire par le médecin traitant ou l'allergologue une trousse d'urgence à garder sur soi • En cas de première réaction allergique, consulter immédiatement votre médecin traitant et/ou recueillir l'avis d'un allergologue • Informer votre médecin du travail en cas d'allergie connue